CLEF FORMATION

Communiquer, **L**ire et **É**crire en **F**rançais

La CLEF qui vous ouvre toutes les portes

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Page 1 : les règles en images

Pour venir en cours, je respecte ces règles. Merci !

J'arrive à l'heure.
Si je suis en retard, j'entre sans bruit.

Je préviens si je suis absent(e).
Par téléphone ou par message.

Téléphone en silence.
Pas d'appel pendant le cours.

Interdit de manger dans la salle.
Je mange dehors, avant ou après.

Eau en bouteille fermée : OK.
Les autres boissons : non.

Interdit : cigarette, alcool, drogue.
Aussi la cigarette électronique.

Je range ma chaise.
À la fin du cours.

Je nettoie ma place.
Je jette mes papiers à la poubelle.

Je respecte le matériel.
Livres, stylos, tableau, ordinateur.

Je ne salis pas les murs.
Pas de dessin sur les murs ni les tables.

Je respecte les toilettes.
Je laisse propre. Papier à la poubelle.

Dans le couloir, je parle doucement.
Il y a d'autres entreprises.

Je suis poli(e) et gentil(le).
Avec tout le monde.

J'écoute les autres.
Je lève la main pour parler.

Pas de photo, pas de vidéo.
Sans l'accord des personnes.

Interdit : frapper, pousser, insulter, menacer.
Aucune violence.

Agression = exclusion définitive.
Pas de remboursement.

Alarme : je reste calme et je sors.
Je suis la formatrice.

LEXIQUE

- **Oui** — autorisé
- **Non** — interdit
- **Attention**
- **Exclusion** — je ne peux plus venir
- **Je signe** — la dernière page

Merci de votre confiance ! CLEF Formation

CLEF Formation – Megan DUPLOUY E.I. | SIRET : 979 096 310 00029
Centre Mercure, 2 Avenue de l'Université, 64000 PAU | 06 89 90 97 04 | contact@clef-formation.fr

CLEF FORMATION

Communiquer, **L**ire et **É**crire en **F**rançais

La CLEF qui vous ouvre toutes les portes

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Page 2 : le règlement détaillé

Article 1 – Objet

Ce règlement s'applique à toute personne qui suit un cours de CLEF Formation (adulte ou mineur) : cours collectifs ou particuliers, préparation aux examens (Civique, TCF, DELF), conversation, code de la route, français professionnel. Il vaut dans la salle, les toilettes, les couloirs et les parties communes du Centre Mercure. Il est remis avant la première séance. S'inscrire, c'est l'accepter.

Article 2 – Tarifs et paiement

Les cours sont payants. Le tarif horaire (de 3,50 € à 20 € de l'heure) dépend de la catégorie choisie à l'inscription. Le paiement se fait à l'avance pour un forfait, ou à chaque séance pour un cours à l'unité, en espèces, par chèque ou par virement. Tout cours commencé est dû. En cas d'impayé, les cours peuvent être suspendus.

Article 3 – Horaires, retards, absences

L'apprenant(e) arrive à l'heure. Au-delà de 15 minutes de retard, la formatrice peut refuser l'entrée pour ne pas gêner le groupe. Toute absence est signalée au moins 24 h à l'avance, sauf urgence (maladie, etc.). Un cours non annulé dans ce délai reste dû. Si la formatrice annule (maladie, force majeure), elle propose une nouvelle date ou un avoir.

Article 4 – Comportement et respect

Chacun respecte la formatrice, les autres apprenants et les voisins du bâtiment. Sont interdits : toute violence physique ou verbale, insultes, menaces, harcèlement (y compris par message ou réseaux sociaux), propos ou gestes discriminatoires (origine, religion, sexe, handicap, orientation, âge…), propos ou gestes sexuels, vol. Chacun s'exprime poliment et laisse les autres parler.

Article 5 – Locaux, propreté et matériel

Il est interdit de manger dans la salle ; seule l'eau en bouteille fermée est autorisée. À la fin de chaque cours, chacun range sa chaise et son matériel, nettoie sa place et jette ses déchets. Les murs, tables, tableau, livres et équipements sont respectés. Les toilettes sont laissées propres. Toute dégradation ou panne est signalée tout de suite. Une dégradation volontaire ou par négligence pourra être facturée à son auteur (ou à son représentant légal).

Article 6 – Santé, hygiène, sécurité

Il est interdit de fumer, de vapoter, de consommer de l'alcool ou des drogues, ou de venir sous leur influence ; l'entrée peut être refusée. Aucun objet dangereux (arme, objet tranchant…) n'est admis. Les animaux ne sont pas admis (sauf chien guide). En cas d'alarme, chacun garde son calme, sort et suit la formatrice. Une personne contagieuse est invitée à rester chez elle.

Article 7 – Téléphones, photos, supports

Les téléphones sont en silence et rangés pendant le cours. Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer sans l'accord écrit des personnes concernées. Les supports de cours sont réservés à un usage personnel : ils ne sont ni diffusés ni revendus.

Article 8 – Mineurs

Un(e) mineur(e) est inscrit(e) avec l'accord de son représentant légal, qui signe ce règlement. Le représentant légal reste responsable de l'enfant avant et après le cours. Les enfants ne sont jamais laissés seuls dans les parties communes. Un enfant accompagné d'un adulte pendant le cours reste sous la surveillance de cet adulte.

Article 9 – Objets personnels, responsabilité, assurance

L'apprenant(e) garde ses affaires avec lui/elle. CLEF Formation n'est pas responsable des pertes, vols ou dégradations d'objets personnels. CLEF Formation est couverte par une assurance professionnelle pour l'exercice de son activité de formatrice. Cette assurance ne remplace pas la responsabilité personnelle de l'apprenant(e) pour les dommages qu'il/elle cause ; il/elle est invité(e) à vérifier sa propre assurance responsabilité civile.

Article 10 – Données personnelles

Les informations recueillies (nom, contact, niveau, présences) servent uniquement à gérer les cours et ne sont pas transmises à des tiers. Elles sont conservées le temps nécessaire. Chacun peut demander à les consulter, les corriger ou les supprimer en écrivant à contact@clef-formation.fr.

Article 11 – Sanctions

Selon la gravité : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire ou exclusion définitive. Toute agression physique ou verbale, menace, harcèlement, vol, dégradation volontaire ou comportement dangereux entraîne l'exclusion définitive immédiate, sans remboursement des cours non effectués. La formatrice peut aussi signaler les faits aux autorités et engager des poursuites.

Article 12 – Modification

Le règlement peut évoluer. Les apprenants sont informés par écrit ou par affichage.

Mon engagement

☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur de CLEF Formation, je l'ai compris et je m'engage à le respecter.

☐ J'ai compris qu'en cas d'agression physique ou verbale, je serai exclu(e) définitivement des cours.

Nom et prénom : _____ Date : _____

Si l'apprenant(e) est mineur(e), nom du représentant légal : _____

Signature (écrire « Lu et approuvé ») :

Fait en deux exemplaires : un pour l'apprenant(e), un pour CLEF Formation.

Merci de votre confiance ! CLEF Formation

CLEF Formation – Megan DUPLOUY E.I. | SIRET : 979 096 310 00029
Centre Mercure, 2 Avenue de l'Université, 64000 PAU | 06 89 90 97 04 | contact@clef-formation.fr